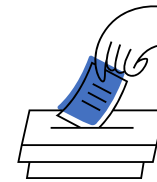


PARLONS ÉLECTIONS

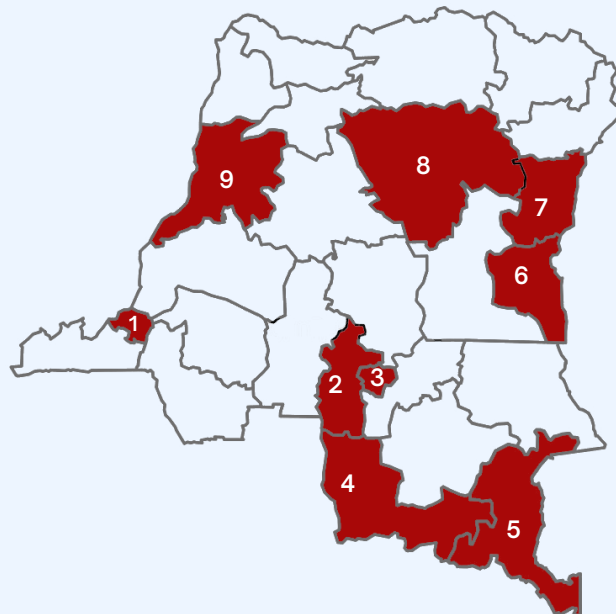


EDITION N° 8

12 – 18 SEPTEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

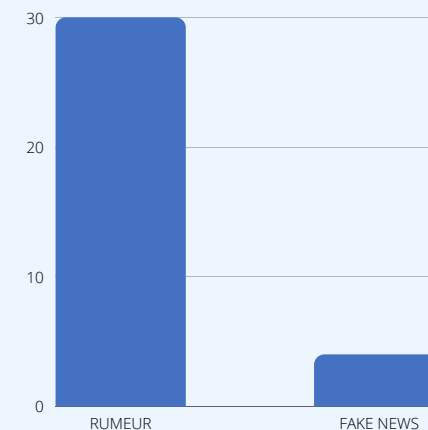


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La plupart de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 30 et 4 fausses informations.

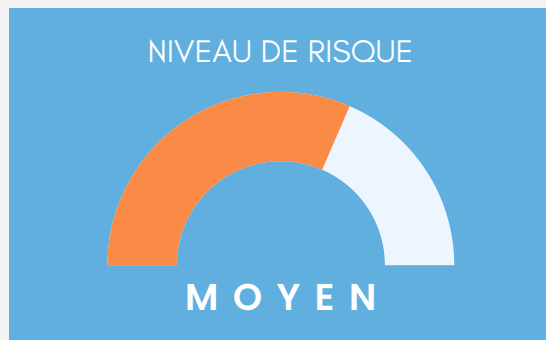
Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

“ Les députés de l’Union Sacrée ont reçu de l’argent pour bloquer la validation de la loi sur le processus électoral lors de cette rentrée parlementaire.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Il n'existe pas de loi sur le « processus électoral ». Les lois liées à l'organisation des élections en RDC sont les suivantes :

- La Constitution
- Loi électorale
- Lois portant identification et enrôlement des électeurs
- Loi portant répartition des sièges
- Loi sur les partis politiques
- Loi portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante

La loi attendue à ce jour pour compléter l'arsenal juridique pour ce cycle électoral, c'est la loi sur la répartition des sièges.

Si les citoyens ont le droit de demander des comptes à leurs dirigeants, y compris à ceux qui les représentent au Parlement, nous ne disposons à ce stade d'aucune preuve que des députés aient reçu de l'argent pour bloquer ou saper le processus électoral au Parlement.

Cependant, selon Jean Michel Mvondo, expert électoral et secrétaire exécutif du RECIC. « Les politiciens ont beau s'interroger avant tout sur leurs intérêts avant de prendre une position ou lever une option politique en leur faveur de la communauté ; cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont corrompus, car pour accuser il faut avoir des preuves ».

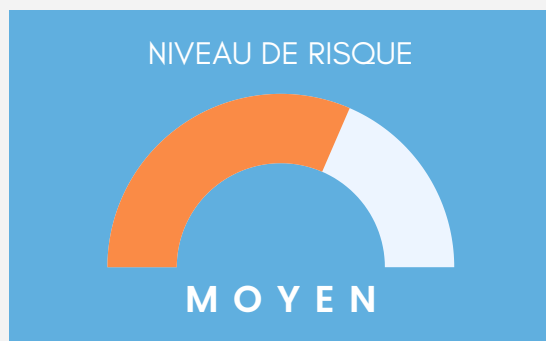
Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

“ Le président de la CENI aurait introduit le vote des Congolais de la diaspora pour favoriser la tricherie au profit du président actuel.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le vote des Congolais de l'étranger est constitutionnel. Le président de la CENI n'a pas décidé sur la participation des Congolais de l'étranger aux élections. Il a juste matérialisé ce que dit la loi. Les Congolais de la diaspora détiennent les mêmes droits que ceux qui vivent en RDC », pour Nestor Maroyi, responsable de l'éducation civique et électorale à la CENI.

Ces propos ont été corroborés par Jean Baptiste Itipo, Directeur de communication à la CENI : « depuis 2006, la loi portant identification et enrôlement des électeurs en RDC a prévu l'enrôlement des Congolais résidant à l'étranger. Respecter et appliquer cette disposition de la loi, c'est simplement faire justice aux congolais de la diaspora ».

« Pendant les trois premiers cycles électoraux, les congolais de la diaspora n'ont pas voté, c'est aussi une question de volonté politique des anciens dirigeants. Il n'y a pas de tricherie là-dessus. L'élection passera avec les mêmes conditions comme au Congo », déclare François Isefale, expert électoral et secrétaire exécutif provincial adjoint de la CENI à Kinshasa.

L'article 8 de la loi n° 16/007 du 29 juin 2016, portant identification et enrôlement des électeurs, stipule que « toutefois les congolais résidant à l'étranger qui remplissent les conditions fixées aux points 2 et 4 de l'alinéa précédent, titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité peuvent se faire identifier et enrôler au niveau du centre d'inscription ouvert dans l'ambassade ou le consulat général de son lieu de résidence. Le Congolais résidant dans un pays où la République Démocratique du Congo n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire peut se faire identifier et enrôler dans un centre d'inscription proche de son lieu de résidence. »



Rumeur #3

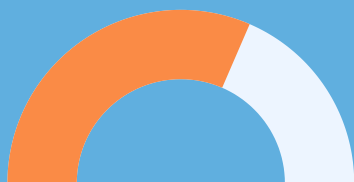
Récoltée au Kasai Central

“ Même au prix du sang, nous ferons tout pour faire élire nos députés afin que nous soyons représentés dans toutes les institutions du pays.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« On ne peut pas élire un député au prix du sang, l'élection c'est l'un des indicateurs importants de la démocratie et la démocratie c'est l'acceptation responsable du verdict des urnes pour un développement harmonieux du pays », Jean Michel Mvondo, expert électoral et secrétaire exécutif du RECIC.

Si les individus peuvent être déçus si leur candidat est battu, les lois électorales prévoient que les parties lésées peuvent s'adresser aux tribunaux pour contester le résultat. Il est important de noter que dans toute compétition électorale, il y aura toujours un gagnant et un perdant. Les citoyens peuvent augmenter les chances de victoire de leurs candidats en menant une campagne pacifique et en mobilisant le soutien pour leurs candidats, conformément aux lois électorales.

En s'engageant activement dans le processus électoral, les citoyens peuvent également demander des comptes à la CENI et s'assurer qu'elle mène les élections conformément aux règles établies et à son mandat constitutionnel et que le résultat des élections reflète le vote du peuple.



Rumeur #4

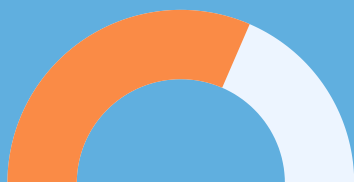
Récoltée au Kasai Central

“ Les élections deviennent incertaines pour l'année prochaine, car la CENI n'est pas encore équipée en matériels électoraux.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

À ce jour, la CENI a déjà reçu un premier lot des kits d'enrôlement des électeurs devant servir de test grandeur nature avant la production à grande échelle pour l'enrôlement des électeurs, prévu en décembre prochain. Ce test a été organisé le 21-22 septembre à Luozi, Mbanza-Ngungu, dans la province du Kongo Central ; Lingwala et Maluku à Kinshasa. La réception de ce premier lot a eu lieu le 19 septembre 2022.

L'essai de ces équipements durant au moins 4 jours aura lieu dans 4 antennes de la CENI, à savoir : Maluku et Lingwala (Kinshasa) ainsi que Luozi et Mbanza-Ngungu (Kongo Central).

Ces kits sont produits par l'entreprise sud-coréenne Miru Systems, qui a remporté l'appel d'offres. Le 15 juillet dernier, les deux parties avaient signé le contrat. Début septembre 2022, le Rapporteur de la CENI, Patricia Nseya, était à Séoul pour superviser la production.

Pour elle, il n'y a pas d'incertitudes sur l'organisation des élections à l'heure actuelle. Elle insiste sur le fait que la CENI est déterminée à organiser ces élections dans le respect du délai constitutionnel.

« La CENI, c'est-à-dire, le Président Denis Kadima Kazadi, les membres de la plénière, les cadres et agents sont déterminés à organiser les élections dans le respect du délai constitutionnel. Nous sommes heureux de recevoir cette première livraison, d'autant plus que notre partenaire a respecté le délai convenu », a indiqué Patricia Nseya.

Rumeur #5

Récoltée au Nord-Kivu

” Maintenir l'état de siège, c'est pour que les élections n'aient pas lieu dans les provinces concernées.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Des sources contactées parmi lesquelles deux juristes dont un député national affirment qu'« aucune disposition ne régleme la situation ». Le député national ajoute même que c'est « une discussion de droit ».

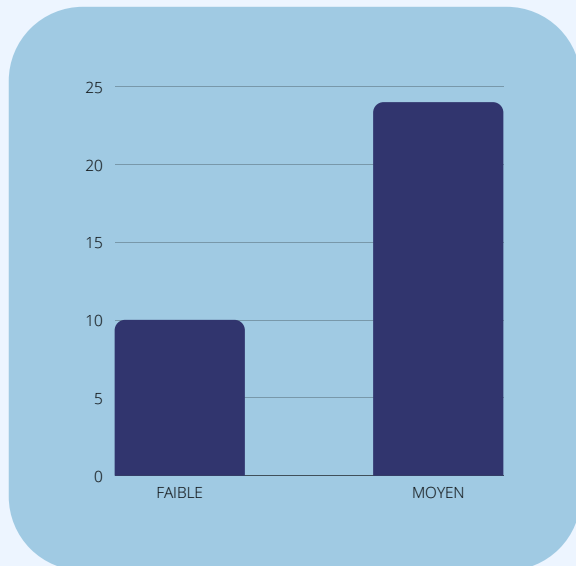
Toutefois, à ce stade, nous ne savons pas non plus si cette mesure sera toujours en vigueur en 2023 à la veille des élections de décembre. Cependant, le Premier ministre, Sama Lukonde, avait rassuré que le gouvernement qu'il dirige n'envisageait pas des élections sans les deux provinces concernées par l'état de siège : le Nord-Kivu et l'Ituri.

« Bien sûr qu'il est souhaitable que nous ayons une partie de la République qui soit plus pacifiée pour que ces opérations (élections, ndlr) puissent se faire et que ces deux provinces soient prises en compte dans le cadre de la tenue des élections à venir. À ce stade, nous n'envisageons pas les élections sans ces deux provinces », avait déclaré Sama Lukonde au cours d'une interview accordée à la presse à partir de Goma, le 12 avril 2022, rapporte MédiaCongo.net.

De son côté aussi, la CENI affirme n'avoir exclu aucune province dans le cadre de ses préparatifs. « L'Etat de siège n'a pas empêché la CENI de travailler. S'il y a un endroit où il y a des turbulences sécuritaires, on constatera au moment opportun. Aucune instruction n'a été donnée dans le sens de favoriser le report des prochaines élections dans le Nord-Kivu à cause de l'Etat de siège », a déclaré Nestor Maroyi, responsable éducation civique et électorale à la CENI.

ANALYSE

Niveau de risque

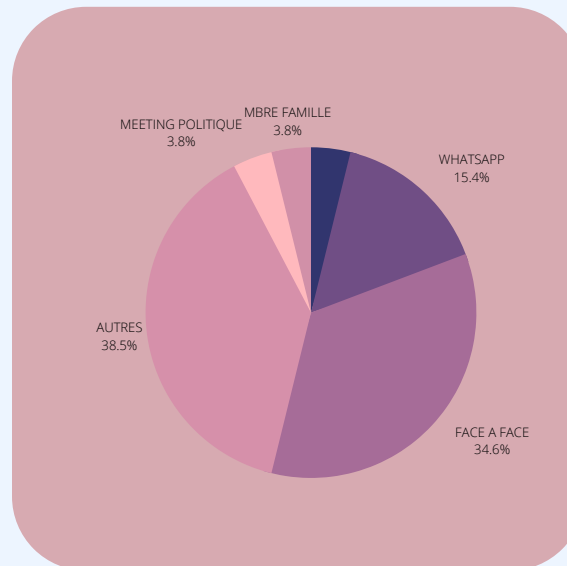


Du 12 au 18 septembre 2022, nous avons collecté 34 rumeurs dans 8 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. 5 proviennent en ligne sur médias sociaux et 29 proviennent de la collecte hors ligne.

De ces rumeurs, 10 ont un niveau de risque faible et 24 un niveau moyen de risque.

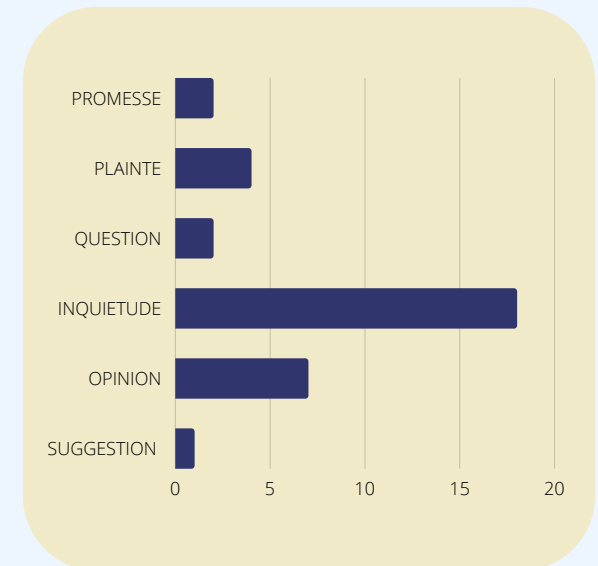
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions communautaires est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo, notamment les contacts en privé avec 10 feedbacks parmi les 34 collectés, suivi de discussions en face à face avec 9 feedbacks. Pour les médias sociaux, WhatsApp a été plus utilisé que Facebook.

Type de Commentaire



18 feedbacks collectés pendant cette période reflètent l'inquiétude de la communauté concernant la tenue des élections, 7 opinions, 4 plaintes, 2 questions, 2 promesses et 1 suggestion.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

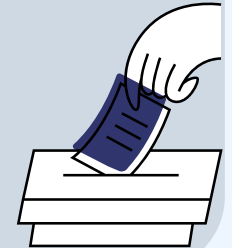
EDITION N° 8

12 - 18 SEPTEMBRE 2022

Consulter également :

 Parlons élections :
les éditions précédentes

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 23 Septembre 2022

